



L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION EN NORMANDIE 2025

OBSERVATOIRES DONNÉES 2024
SEPTEMBRE 2025



normandie.chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDIE

COUP DE POUCE PRÊT À TAUX ZÉRO INSTALLATION AGRI



AGRICULTEURS DE DEMAIN NOUS FINANÇONS VOTRE INSTALLATION À TAUX 0 %

JUSQU'À 50 000 EUROS ET 35 % DU MONTANT TOTAL
DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE
DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



NORMANDIE NORMANDIE-SEINE



*Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50 000 €. Exemple pour un total de financements de 100 000 €, le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti, d'une durée maximum de 180 mois, serait de 35 000 €, TEG de 0,72024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 077 707 090 € - 784 604 466 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de Normandie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 15 esplanade Brillaud de Lajardière - CS 25014 - 14050 CABN/CEDEX 4 - Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro SIREN 478 834 930 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPIA012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiaire de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de Normandie-Seine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLEAUME - RCS ROUEN 433 786 738 - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 025 320 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 7606 2020 000 045 179 délivrée par la CCI de ROUEN, bénéficiaire de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS.
Identifiant unique CITEO : FR234284_01MEHX.



ÉDITO

Qui cultivera la Normandie demain ? Le défi du renouvellement générationnel

Le renouvellement des générations en agriculture est un défi majeur qui conditionne l'avenir de nos territoires ruraux et la souveraineté alimentaire de la Normandie.

Face à cet enjeu, les Chambres d'agriculture de Normandie s'engagent pleinement dans l'accompagnement des projets de transmission et d'installation. Organisation pilotée par des agriculteurs en activité et proches du terrain, nous mobilisons les équipes et les élus pour orchestrer une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels.

Cette proximité avec le terrain permet un accompagnement personnalisé de chaque projet. Les dérèglements du climat – excès d'eau saisonniers, épisodes de sécheresse répétés, événements climatiques extrêmes – exigent un conseil adapté localement à chaque projet et à chaque situation, essentiel dans les processus de transmission et d'installation.

L'année 2024 a marqué un tournant décisif avec le lancement du dispositif «Normandie Démarrage Installation», créant un guichet unique régional pour les demandes d'aide à l'installation. L'année deux mille vingt-cinq inaugure la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole, avec l'amorce des travaux qui aboutiront au nouveau guichet France Services Agriculture, confié aux Chambres d'agriculture, d'ici 2027. Ces évolutions témoignent de la dynamique collective engagée pour moderniser et simplifier l'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Au cœur de cette stratégie, l'Observatoire Installation-Transmission, fruit d'un partenariat avec la Région Normandie, la MSA et la SAFER, révèle les grandes tendances territoriales et sectorielles, il éclaire les décisions collectives et permet d'adapter les politiques publiques aux réalités du terrain.

Les Chambres d'agriculture de Normandie réaffirment leur engagement résolu aux côtés des agriculteurs, des financeurs et des organisations professionnelles agricoles. Ensemble, nous construisons des actions concrètes et porteuses d'avenir pour garantir la pérennité d'une agriculture dynamique et innovante. Nous invitons tous les acteurs du territoire à se rapprocher de nos services pour bâtir collectivement l'agriculture normande de demain.

Sébastien WINDSOR
Président des Chambres d'agriculture
de Normandie

Emmanuel ROCH
Président du groupe thématique
Installation-Transmission



L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION

en Normandie en quelques chiffres

L'INSTALLATION

POINT ACCUEIL INSTALLATION EN 2024

1524 contacts

TOP 3 DES PRODUCTIONS ENVISAGÉES AU PAI



22 % BOVIN LAIT



15 % ÉQUINS



14 % BOVIN VIANDE

CENTRE ÉLABORATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ EN 2024

636 contacts



33 % BOVIN LAIT



22 % GRANDES CULTURES



11 % BOVIN VIANDE

INSTALLATION EN NORMANDIE, EN MOYENNE, ENTRE 2019 ET 2023

345 installations aidées

530 installations non aidées

INSTALLATIONS AIDÉES EN 2024

375 installations aidées

268 installations avec la DJA

107 installations avec NDI



42 % BOVIN LAIT



25 % GRANDES CULTURES



9 % MARAÎCHAGE, HORTICULTURE,
ARBORICULTURE



17 % D'INSTALLATIONS AIDÉES
EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LA TRANSMISSION

POINT INFO TRANSMISSION

371 contacts

RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

154 exploitations disponibles au RDI

545 candidats inscrits au RDI

34 stages de pré-installation de réalisé en 2024

SOMMAIRE

ÉDITO	P • 3
LES CHIFFRES CLÉS	P • 4
 L'INSTALLATION	
01 LE POINT ACCUEIL INSTALLATION	P • 7
02 LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ	P • 9
03 LES AIDES À L'INSTALLATION	P • 12
04 LES TENDANCES DE L'INSTALLATION AIDÉE	P • 19
05 FOCUS SUR LES INSTALLATIONS AIDÉES ET NON AIDÉES	P • 23
 LA TRANSMISSION	
01 LES FAITS MARQUANTS 2024	P • 27
02 L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES CHEFS EXPLOITANTS	P • 29
03 LE POINT INFO TRANSMISSION : S'INFORMER	P • 30
04 LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION	P • 31
05 STAGE DE PRÉ-INSTALLATION	P • 36
06 FOCUS : LE FONCIER EN QUELQUES CHIFFRES	P • 37
 LEXIQUE	 P • 38

L'INSTALLATION

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSTALLER ?

LAISSEZ-NOUS VOUS GUIDER À TRAVERS CE PROCESSUS CAPITAL.



LE POINT ACCUEIL INSTALLATION en Normandie



Le Point Accueil Installation (PAI) est LE point d'entrée des porteurs de projet en installation agricole. Il fait l'objet d'une labellisation pluriannuelle (2018-2025) de la part de l'État. Sa mise en œuvre doit respecter le cahier des charges national. Guichet unique, il est cependant en relation avec près d'une trentaine de partenaires, engagés à ses côtés par convention pour l'accompagnement des porteurs de projet.



FONCTIONS

Accueil

Information

Réglementations, démarches, statuts, aides.

Orientation

Vers organismes et prestataires.

Aide autodiagnostic

Remise du document vous permettant d'aller à l'étape suivante.

Suivi

Projet en cours.

Collecte de données

Données, bilan partenaires, enquête de satisfaction.



32 ans d'âge moyen

39 % de femmes

46 % d'origine agricole

56 % titulaires de la CPA

36 % salariés agricoles

1 524 CONTACTS AU PAI EN 2024

Nombre de personnes accueillies au Point Accueil Installation						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
2015	195	66	234	235	146	876
2016	204	165	186	252	131	938
2017	241	166	349	232	160	1148
2018	266	267	344	237	204	1318
2019	242	202	339	251	171	1205
2020	270	213	388	270	244	1385
2021	340	184	433	244	265	1466
2022	274	160	361	260	263	1318
2023	323	195	427	272	345	1562
2024	380	165	377	309	293	1524

IL ACCUEILLE TOUS LES PORTEURS DE PROJET QUEL QUE SOIT LE NIVEAU D'AVANCEMENT DU PROJET. CHAQUE JOUR OUVRÉ, CE SONT 6 PERSONNES QUI PASSENT PAR LE PAI EN NORMANDIE

L'année 2024 égale presque le record de fréquentation de l'année 2023. Le Calvados et l'Orne enregistrent même leur record historique de fréquentation du PAI. Les 3 autres départements normands ont retrouvé une activité proche des années antérieures.

L'âge moyen des candidats passés au PAI n'a pas varié depuis plusieurs années et reste proche de 32 ans.

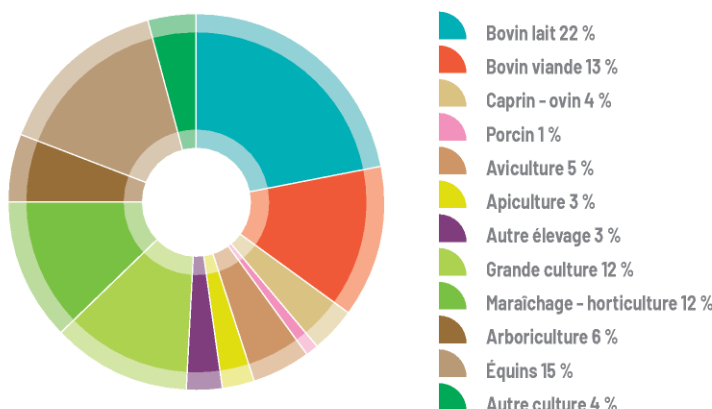
En 2024 comme en 2023, le nombre de femmes passées par le PAI reste à près de 40 % (une augmentation de 10 points par rapport à 2022).

En 2024, les candidats sont majoritairement titulaires de la CPA mais plutôt non issus du milieu agricole, ce qui peut traduire une proportion de reconversions professionnelles en légère hausse.

LA PRODUCTION LAITIÈRE, FILIÈRE PORTEUSE POUR LES NOUVEAUX INSTALLÉS EN NORMANDIE

Une nouvelle fois, c'est la production laitière qui est majoritairement représentée dans les projets, dans les mêmes proportions que les années précédentes.

Productions envisagées par les candidats reçus au PAI



UNE VOLONTÉ DE SE LANCER DANS DES PROJETS DE TRANSFORMATION ET EN CIRCUITS COURTS QUI REVIENT DE PLUS EN PLUS

Depuis 2022, les projets en agriculture bio représentent environ 20 % des porteurs de projet (PP) reçus au PAI : nous ne retrouvons pas les niveaux de 2019/2021 (28 % en 2019, 32 % en 2020, 32 % en 2021).

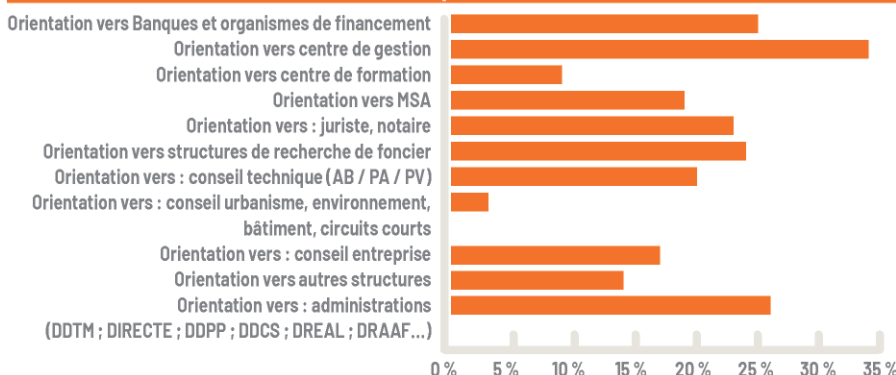
Le nombre de PP reçus au PAI ayant un projet en transformation atteint un record (plus de 410 PP). Le nombre de PP voulant s'installer en circuits courts en 2024 (655) n'égale pas celui de 2022 (777) mais augmente tout de même de 6 points par rapport à 2023.

Il est important de garder en tête que le PAI ne traduit que les intentions d'installations, qui peuvent évoluer jusqu'à l'installation effective

EN MOYENNE 2,1 ORIENTATIONS VERS DES PARTENAIRES DE L'INSTALLATION

Ce chiffre en augmentation par rapport à 2023 (1,9) démontre une interconnaissance de nos accompagnements respectifs qui s'améliore d'année en année.

Les orientations vers les partenaires de l'installation



Le PAI est le point de départ vers l'installation. Selon les questions que se posent les porteurs de projets, le stade de maturation du projet ou les besoins à combler, le conseiller du PAI est amené à les orienter vers des partenaires : centres de formation (pour l'acquisition d'un diplôme), structures d'accompagnement (centre de gestion...), interlocuteurs référents dans un domaine spécifique (conseil technique, référent réglementaire ou juridique, financeurs, administrations, partenaires sociaux...). En moyenne, en 2024, chaque porteur de projet a été orienté vers **2,1 partenaires**.



20 % des projets en AB =
27 % des projets avec transformation ▲
43 % des projets en circuits courts ▲

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Cette année encore, lors de l'enquête de satisfaction, les porteurs de projets accordent en moyenne une note de **9/10 aux PAI Normands**.

«Des conseillers disponibles et à l'écoute»

Les PP soulignent «une écoute et une disponibilité» des conseillers, leur capacité à «présenter les démarches dans leur globalité» et à les «clarifier». Ils apprécient d'avoir suite à ces échanges «une vision globale» de «comment faire pour s'installer». De même, les porteurs de projet soulignent l'intérêt des «orientations vers les interlocuteurs partenaires de l'installation» qui sauront les aider à la «clarification des procédures». Et apprécient que les conseillers du PAI aient une bonne connaissance de ces interlocuteurs.

En résumé, le PAI leur permet d'avoir «une introduction claire et détaillée sur les démarches installation et le monde agricole».

LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

Acquérir et renforcer ses compétences pour entreprendre

Le Centre d'Élaboration du PPP (CEPPP) fait l'objet d'une labellisation (2018-2025), basée sur le respect d'un cahier des charges national. **Les Chambres d'agriculture de Normandie sont labellisées CEPPP, dans chaque département.**

Lors de l'entretien au CEPPP, le porteur de projet est reçu par deux conseillers avec un double objectif : le guider sur son

projet pour qu'il soit bien construit, et lui permettre d'acquérir ou de renforcer les compétences nécessaires à la maîtrise de son projet, dans les domaines entrepreneurial, technique et humain.

C'est un passage imposé pour tous ceux qui souhaitent solliciter les aides régionales à l'installation (Normandie Démarrage Installation) il est aussi ouvert



à tous : tout porteur de projet peut le solliciter pour faire un point sur son projet. Souvent associé à la prescription de formations, le PPP peut également inclure des stages pratiques (exploitation agricole ou entreprise para agricole), du tutorat, du parrainage, des rencontres avec des conseillers spécialisés... bref, de nombreuses possibilités.

Nombre de porteurs de projet rencontrés au PPP						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
2015	61	50	89	92	71	363
2016	77	43	95	83	70	368
2017	77	51	145	96	95	464
2018	93	58	183	110	103	547
2019	81	55	137	95	94	462
2020	70	55	149	80	87	441
2021	116	86	200	117	96	615
2022	110	69	180	88	118	565
2023	108	69	209	108	123	617
2024	121	83	161	124	147	636

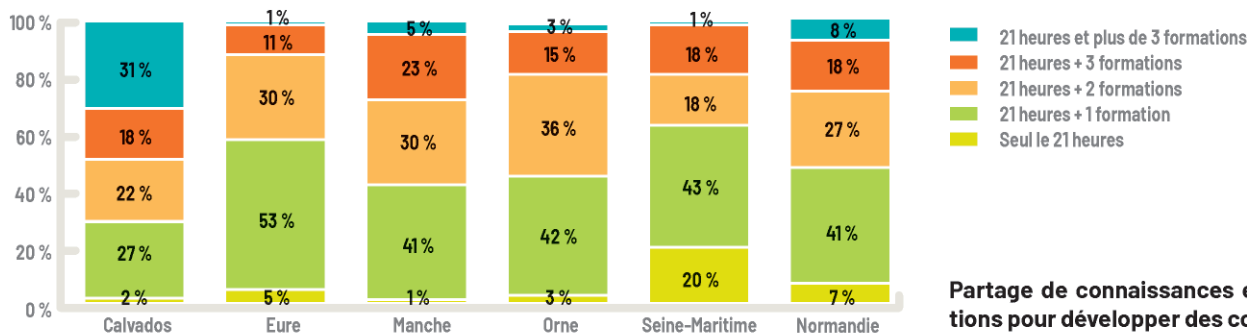
L'obligation de détention d'un PPP validé pour l'accès aux aides régionales (NDI), engendre une augmentation de la fréquentation du CEPPP. De ce fait, en 2024, le nombre de candidats au CEPPP atteint un nouveau record avec 636 PPP démarrés sur l'année. Tous les départements enregistrent une hausse du nombre de leurs entretiens sauf la Manche. Cette augmentation est aussi en corrélation avec l'augmentation du nombre de rendez-vous au PAI.

RAPPEL

Depuis 2022, les formations préconisées dans le cadre du PPP sont majoritairement financées par le Compte Personnel de Formation (CPF).



Nombre de formations suivies en amont de l'installation



*Le stage 21h d'une durée de 3 jours est obligatoire dans le cadre de la demande d'aide à l'installation.

Il permet d'aborder les enjeux majeurs de l'installation en agriculture : économiques, sociaux, environnementaux, personnels ...

Un temps est consacré aux démarches administratives (financement, aides, PAC, etc.), afin de mieux comprendre les étapes à suivre pour concrétiser son projet et les démarches futures à réaliser une fois installé.

Ces trois jours sont également rythmés par de nombreux temps d'échange entre porteurs de projet, favorisant la création de liens et l'enrichissement mutuel des réflexions.

Tout au long du stage, les interlocuteurs clés pour l'installation sont identifiés, et un rappel des démarches essentielles est réalisé.

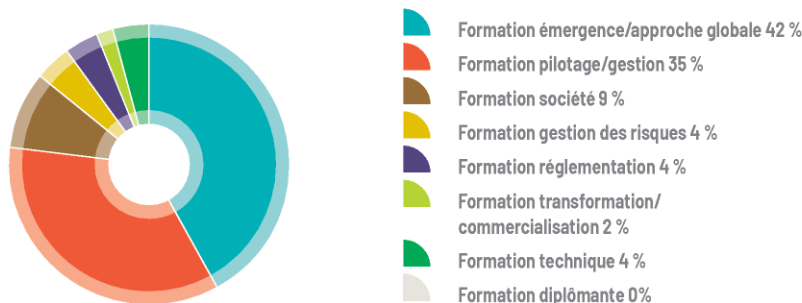
Ce stage est indispensable pour prendre du recul, structurer son projet et se projeter dans son futur métier d'agriculteur.

Partage de connaissances et certifications pour développer des compétences entrepreneuriales

Tout porteur de projet passant au PPP doit effectuer dans son parcours le «stage 21h» lui permettant d'affiner son projet, notamment par de l'échange avec d'autres futurs installés*.

Avec le nouveau dispositif des aides à l'installation, NDI, pleinement en place depuis juillet 2024, les porteurs de projets ont l'obligation de passer une **certification** démontrant la **maîtrise des compétences entrepreneuriales**. De ce fait, en complément du 21h, les porteurs de projets réalisent au moins une formation supplémentaire en vue de se préparer à la certification. Et, selon les besoins propres à chaque PP, d'autres formations peuvent être préconisées afin d'approfondir les compétences des futurs installés.

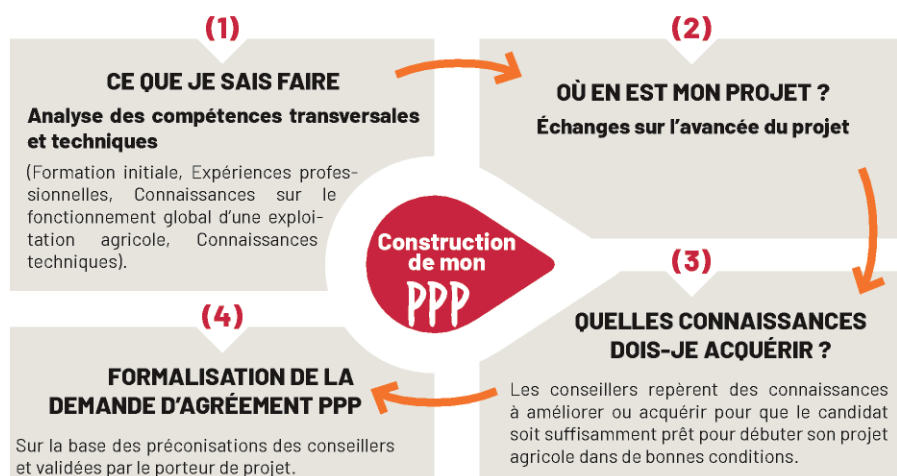
Thématique de formations suivies en Normandie



Sur l'année 2024, cinq certifications sont possibles pour les candidats :

- Le parcours CERTICREA «Créateur Repreneur d'Entreprise Agricole» développé par la Chambre d'agriculture
- Le parcours «Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne» développé par l'ARDEAR.
- Certificat «Entreprendre en agriculture paysanne» développé par l'ARDEAR.
- Licence d'entraîneur public au galop – uniquement pour les projets d'installation en galop
- Licence d'entraîneur public au trot – uniquement pour les projets d'installation en trot

Les porteurs de projet peuvent aussi réaliser des stages **en exploitation** mais cela reste minoritaire car ce n'est pas toujours évident à mettre en place dans la pratique : délai trop court entre la rencontre du porteur de projet au CEPPP et la date d'installation, ajouté au manque de maîtres exploitants habilités.



En 2024, la thématique de formation la plus préconisée est encore une fois celle liée au pilotage et à la gestion de l'entreprise agricole. Puis viennent les thématiques liées à l'émergence et l'approche globale de l'entreprise, les formations sur les sociétés ainsi que les formations techniques.



**INSTALLER
TRANSMETTRE
NORMANDIE**

**Vous rêvez de vous
installer en agriculture
ou de transmettre
votre ferme ?**

**En quelques clics, renseignez-vous sur les différentes étapes
de votre projet d'installation ou de transmission agricole !**

[Installer-transmettre-normandie.fr](https://installer-transmettre-normandie.fr)



Un projet en collaboration :



03

LES AIDES À L'INSTALLATION en Normandie

LA NORMANDIE, RECONNUE POUR SON PATRIMOINE AGRICOLE SOUTIENT LES PROJETS D'INSTALLATION AGRICOLE AU TRAVERS DU DISPOSITIF NORMANDIE DÉMARRAGE INSTALLATION (NDI) ET DOTATIONS JEUNES AGRICULTEURS (DJA)*

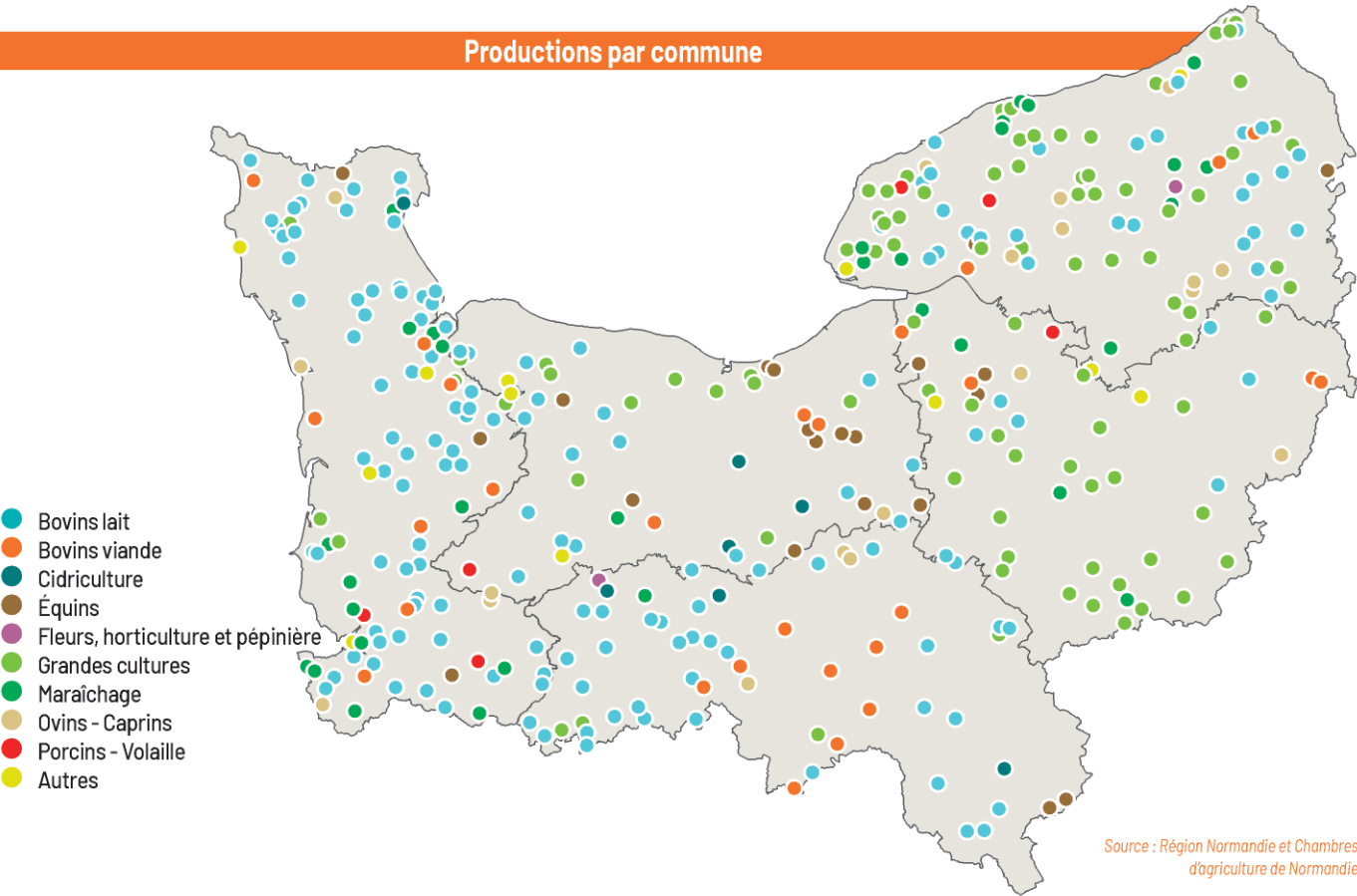
Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion des demandes des aides à l'installation est passée des services de l'État (DDTM) à la Région Normandie. À la suite de ce changement de service instructeur, des modifications sur le montant des

aides sont intervenues au 1^{er} trimestre 2023, avec l'abandon des modulations au profit de montants forfaitaires de DJA. Parallèlement, la Région Normandie a mis en place un dispositif d'aides à l'installation nommé Normandie Démarrage

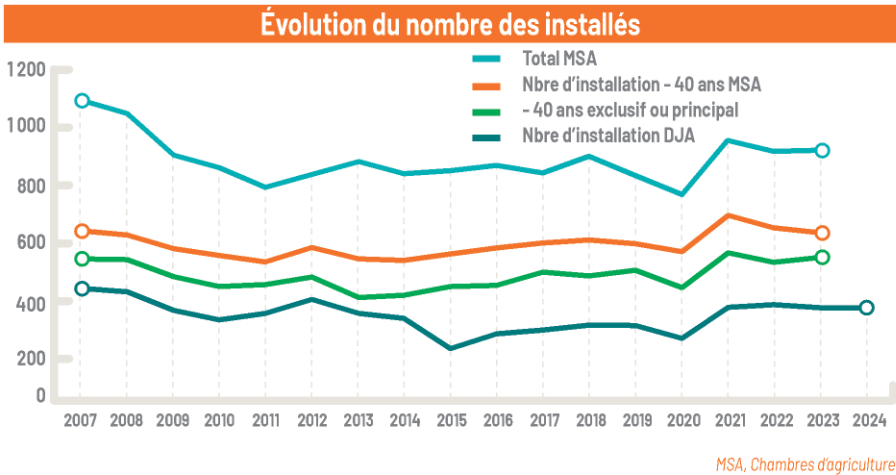
Installation, qui s'est progressivement déployé entre juillet 2023 et juillet 2024, date à laquelle la DJA a définitivement disparu.

*DJA : le dispositif d'aide « DJA » a cessé en juillet 2024.

Critères d'éligibilité au dispositif NDI		
	Jeune agriculteur (~ 41 ans)	Nouvel agriculteur (18-52 ans)
Installation en zone de plaine	25 000 €	15 000 €
Installation en zone défavorisée	30 000 €	20 000 €
Critères d'éligibilité	Avoir 18 ans et moins de 41 ans	Avoir 18 et moins de 53 ans
	Avoir un diplôme agricole de niveau 4 (BAC)	Avoir un diplôme de niveau 3 (BEP)
	Ou diplôme de niveau 3 et 24 mois d'activité agricole sur les 36 derniers mois	Ou 24 mois d'activité agricole sur les 36 derniers mois
	Ou 40 mois d'activité agricole sur les 60 derniers mois	



UNE STABILITÉ POUR L'INSTALLATION AGRICOLE EN NORMANDIE



Ce graphique présente les différentes données disponibles sur l'évolution du nombre d'installations suivant la définition de l'installation :

- La ligne supérieure indique le nombre total d'installations comptabilisées par la MSA.
- La deuxième ligne indique le nombre d'installations des moins de 40 ans (à titre principal ou secondaire).
- La troisième ligne indique le nombre d'installations à titre exclusif ou principal des moins de 40 ans.
- La quatrième ligne indique le nombre de bénéficiaires des aides à l'installation (DJA, NDI, Impulsion Installation).

DES DISPOSITIFS D'AIDES QUI DONNENT DROIT À DES AVANTAGES FISCAUX

L'accès aux aides nationales(et maintenant régionales)à l'installation permet également de mobiliser au cas par cas d'autres avantages notamment dans le cadre fiscal (exonération partielle ou totale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, exonération partielle sur l'impôt sur le revenu et la diminution des droits de mutation en Zones France Ruralités Revitalisation), ainsi que pour les aides aux investissements en particulier dans le dispositif Normandie Agriculture Investissement.

À compter de 2024, le nombre d'installations aidées prend en compte tous les dispositifs existants : DJA, NDI et Impulsion Installation. Sur 2025, la période de transition entre ces dispositifs étant terminée, il n'y aura plus que des installations accompagnées par le dispositif NDI.

UNE DYNAMIQUE D'INSTALLATIONS QUI SE MAINTIENT AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Évolution du nombre d'installations aidées en Normandie						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
2015	41	28	59	61	44	233
2016	47	38	70	69	66	290
2017	44	48	70	71	67	300
2018	40	51	83	77	66	317
2019	43	39	88	84	64	318
2020	50	35	67	45	73	270
2021	67	45	102	74	90	378
2022	67	53	112	84	72	388
2023	62	35	83	51	57	288
2024	53	51	110	58	103	375

En 2024, le nombre d'installations bénéficiant des aides à l'installation (tous dispositifs confondus) est resté globalement stable par rapport à 2023. En effet, en 2023, il y avait eu 90 installations aidées par le biais de NDI ou d'Impulsion Installation, portant le total à 378 installations aidées.

Cependant, compte tenu du niveau de fréquentation du CEPPP ces dernières années, nous aurions pu nous attendre à une augmentation du nombre d'installations aidées.

Répartition des installations aidées entre DJA et NDI en 2024						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
DJA	35	30	71	45	87	268
NDI	18	21	39	13	16	107
TOTAL	53	51	110	58	103	375

LA RÉGION NORMANDIE S'ENGAGE AVEC NORMANDIE DÉMARRAGE INSTALLATION

Afin de soutenir la filière agricole, la Région Normandie a souhaité maintenir une aide financière considérable en faveur des installations agricoles via la DJA puis NDI

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
2015	15 823	14 625	14 644	17 660	15 019	15 554
2016	18 303	14 193	15 321	19 094	14 983	16 379
2017	21 267	21 721	20 071	23 386	23 979	22 073
2018	24 106	23 353	23 566	28 545	24 652	24 844
2019	25 884	23 244	25 009	31 685	24 375	26 039
2020	28 450	22 632	25 254	32 417	24 356	26 457
2021	26 746	22 231	26 211	32 323	24 572	26 638
2022	27 466	24 100	25 933	31 000	25 208	26 910
2023	27 323	25 200	26 542	31 127	25 404	27 134
2024	26 604	22 452	23 364	27 632	24 029	24 527

Le montant de la DJA connaît une faible diminution par rapport aux années précédentes, cela s'explique par :

- La suppression des modulations de la DJA au profit d'un montant forfaitaire
- Le passage à NDI

En 2024, 25 % des bénéficiaires des aides à l'installation se situaient en zone défavorisée.

Le montant de la DJA n'a cessé de progresser entre 2015 et 2023. Notamment en 2017, avec la mise en place d'une nouvelle modulation (coût de reprise/modernisation) consécutive à l'arrêt des prêts bonifiés, ainsi qu'en 2019 avec l'ajout des zones défavorisées dans certains départements. Depuis lors, le montant moyen s'est stabilisé.

L'Orne est le département où la DJA est la plus élevée, en raison d'un plus grand nombre de territoires classés en zone défavorisée.



UN PROJET, UN PROFIL, UNE AIDE ADAPTÉE

En 2024, le montant moyen des aides à l'installation a commencé à baisser, avec la disparition de la DJA au 1^{er} juillet 2024 au profit du NDI. En 2025, il faut vraisemblablement s'attendre à une nouvelle baisse de ce montant car l'ouverture des critères d'éligibilité permet à un plus grand nombre de candidats, d'y accéder dont les non diplômés et donc ayant droit à un montant moins important

Montant moyen de l'aide						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
DJA	27 857	24 583	26 267	28 444	25 000	26 240
NDI	24 167	19 762	18 077	23 847	18 750	20 234
TOTAL	26 604	22 452	23 364	27 632	24 029	24 527

LE PROFIL DES JEUNES INSTALLÉS AIDÉS

Profil des installés						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Hommes NDI	7 (13 %)	11 (22 %)	20 (18 %)	5 (9 %)	8 (8 %)	51 (14 %)
Hommes DJA	27 (51 %)	21 (40 %)	57 (52 %)	36 (62 %)	55 (53 %)	196 (52 %)
Hommes DJA + NDI	34 (64 %)	32 (63 %)	77 (71 %)	41 (71 %)	63 (61 %)	247 (66 %)
Hors cadre familial DJA	13 (37 %)	6 (20 %)	23 (32 %)	19 (42 %)	18 (21 %)	79 (29 %)
D'origine agricole DJA	22 (63 %)	26 (87 %)	54 (76 %)	27 (60 %)	76 (87 %)	205 (76 %)
BTS et +	23 (52 %)	29 (64 %)	32 (39 %)	26 (48 %)	56 (58 %)	166 (52 %)

Une installation hors cadre familial correspond à l'installation d'une personne n'ayant aucun lien de parenté, jusqu'au 3^e degré inclus, avec les cédants et/ou les associés. Un jeune est considéré comme étant d'origine agricole lorsque l'un de ses parents, au moins, est ou a été agriculteur.

Niveau de formation						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Ingénieur	3	12	5	3	6	29
BTSA	20	17	27	23	50	137
Tous BAC et BPREA	19	15	50	27	35	146
RCP et VAE	2	1	0	1	6	10
Autres diplômes ou validation par l'expérience	9	6	28	4	6	53
TOTAL	53	53	110	58	103	375

En 2024, 66 % des installations sont réalisées par des hommes, soit 7 points de moins que la moyenne des cinq dernières années. Le nombre d'installations hors cadre familial est en baisse : 29 % contre 31 % en 2023, avec une moyenne de 29 % sur les cinq dernières années. (Cette donnée n'est actuellement plus collectée lors du dépôt des demandes NDI.) Le pourcentage de jeunes installés issus du milieu agricole est en légère progression : 76 % en 2024, contre 72 % en 2023, pour une moyenne de 73 % sur les cinq dernières années.

En 2024, 44 % des bénéficiaires des aides à l'installation ont un niveau de formation équivalent ou supérieur au BTSA, contre une moyenne de 48 % sur les cinq dernières années. La possibilité d'accéder au NDI avec un diplôme agricole de niveau inférieur au niveau IV, ou sans diplôme mais avec une expérience professionnelle dans le domaine de la production agricole, pourrait entraîner une baisse du niveau de formation agricole constaté à l'installation.



LES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AIDÉES

Nature juridique des installations												
	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
Individuelles	17	32 %	21	41 %	38	35 %	14	24 %	26	25 %	116	31 %
GAEC	16	30 %	9	18 %	49	45 %	34	59 %	15	15 %	123	33 %
EARL	14	27 %	11	21 %	17	15 %	7	12 %	28	27 %	77	20 %
Autres sociétés	6	11 %	10	20 %	6	5 %	3	5 %	34	33 %	59	16 %
TOTAL	53	100 %	51	100 %	110	100 %	58	100 %	103	100 %	375	100 %

Comme chaque année, la majorité des installations se fait sous forme sociétaire (69 %). **La forme GAEC reste la plus plébiscitée, représentant 33 % des installations.** Le pourcentage d’installations en société est extrêmement stable, avec une moyenne de 69,8 % sur les cinq dernières années. En revanche, la part des GAEC est en diminution : elle s’établit en moyenne à 38 % entre 2020 et 2024, contre 42 % en 2020. **Cela s’explique par un choix de forme sociétaire moins contraignante** (EARL ou SCEA par exemple).

	Nb d’installations	Nb d’associés exploitants	Surface exploitée	Surface exploitée/associé exploitant	Production laitière moyenne/exploitation
Individuelles	116		62 ha		535 266 L
GAEC	123	2,55	155 ha	60,7 ha	893 736 L
EARL	77	1,65	131 ha	79,4 ha	787 614 L
Autres sociétés	59	2,14	117 ha	54,7 ha	885 857 L

La surface exploitée lors des installations en individuel diminue par rapport à 2023 : 62 hectares, contre 67 hectares. La moyenne des cinq dernières années s’établit à 63 hectares. Pour les installations en société, la surface moyenne sur les cinq dernières années est de 154 hectares pour les GAEC, 118 hectares pour les EARL et 131 hectares pour les autres formes sociétaires. La référence laitière moyenne observée sur la même période est de 480 000 litres pour les installations en individuel, 920 000 litres pour les GAEC, 673 000 litres pour les EARL et 833 000 litres pour les autres sociétés.



INSTALLATION

Concrétiser son projet d'installation

Vérifiez la faisabilité de votre projet avec nos conseillers pour prendre le meilleur départ

- Mesure de la viabilité de votre projet
- Remise d'une étude prévisionnelle économique et technique
- Visite de suivi à 6-8 mois

Flashez pour découvrir



80 % de la prestation financés par le CAS₂E

Credit photo : Adobe Stock - Toutes diffusions et reproductions interdites - SR Com - © Chambre d'agriculture de région Normandie - GM - Janv. 2024

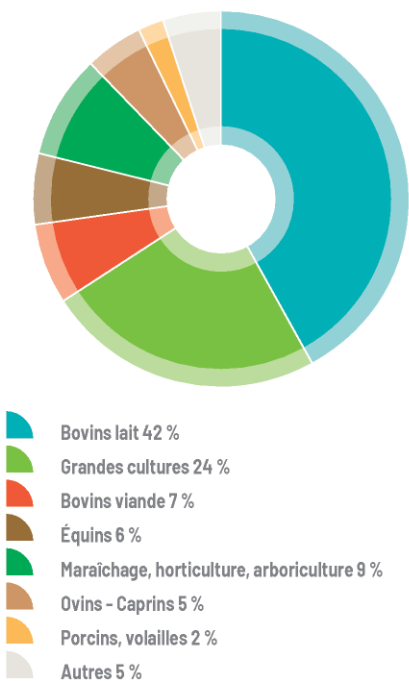


Contactez Marion LE TERTRE : 02 33 31 49 51 - 07 60 49 60 53
ou votre antenne de proximité

LA NORMANDIE, RÉGION DOTÉE D'UN PATRIMOINE AGRICOLE RICHE EN PRODUCTIONS

Le lait, toujours en tête, suivi par les cultures. Le maraîchage détrône la production de viande bovine

Installations aidées 2024 par productions principales

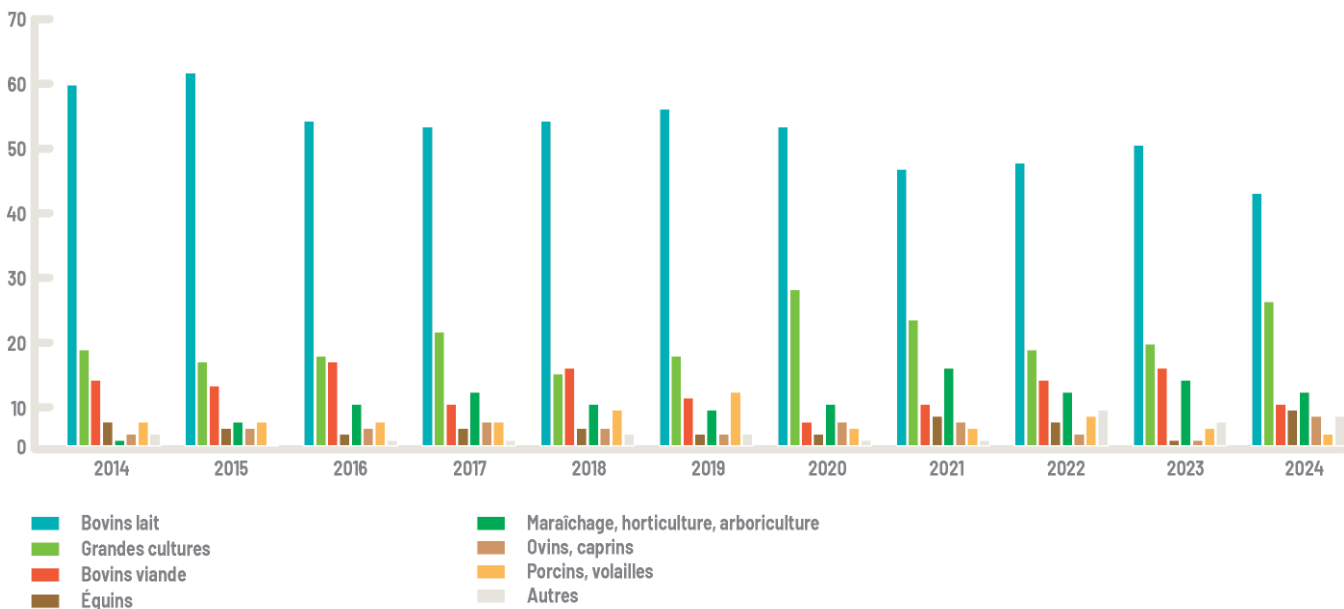


En 2024, la production laitière conserve sa première place dans les installations, avec toutefois une légère diminution par rapport à l'an passé. Elle reste la production principale pour les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne à échelle différente (67% dans la Manche contre 36% dans le Calvados). Elle est également la production principale pour le département de la Seine-Maritime, bien qu'elle se fasse rattraper par les grandes cultures (29% en production laitière contre 27% en grandes cultures). La production principale dans l'Eure concerne, comme l'an passé, les cultures (51%) avec une diminution de 12 points par rapport à 2023. En parallèle, les installations en grandes cultures sont en augmentation (7 points

de plus que l'année précédente), celles en bovins viandes diminuent de 6 points et celles en maraîchage/horticulture/arboriculture se stabilisent. Les projets portant sur des productions atypiques (apiculture, plantes aromatiques, champignons...) se stabilisent à 4%.

Il est important de noter les fortes évolutions entre les productions envisagées au PAI et celles constatées lors de l'installation effective. Par exemple, les projets en production laitière représentent 22% des projets au PAI et 42% des installations DJA et NDI. Le projet équins représentent 15% des projets au PAI et seulement 6% des installations aidées.

Évolution des productions sur les 10 dernières années

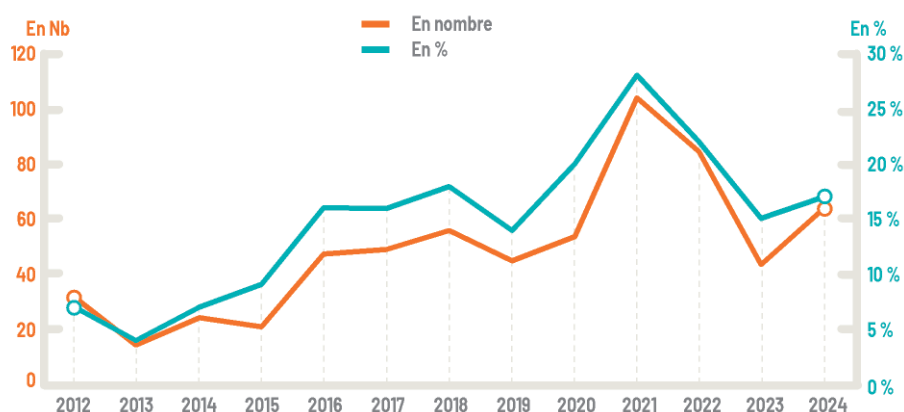


LES TENDANCES DE L'INSTALLATION AIDÉE en Normandie



ADAPTATION DES INSTALLATIONS AUX ENJEUX DE DEMAIN

Évolution des installations en AB

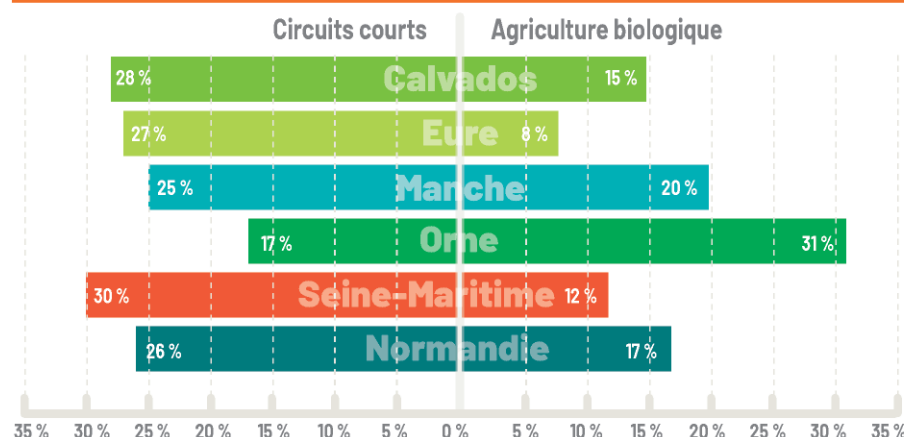


Suite à deux années en baisse, le nombre d'installations en **agriculture biologique progresse de nouveau**. Malgré le contexte économique peu incitatif pour une installation en AB, **les nouveaux installés souhaitent valoriser leurs pratiques agroécologiques**.

Des écarts départementaux sont observés avec 31 % des projets en AB dans l'Orne et 8 % dans l'Eure.

Comme l'an passé, la production la plus représentée en agriculture biologique reste **le maraîchage avec 41 %** des dossiers, suivi par la production laitière avec 30 %.

Répartition des installations en CIRCUITS COURTS et en AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Les projets en circuits courts représentent 26 % des installations (en augmentation de 2 points par rapport à 2023), avec une variabilité régionale (30 % en Seine-Maritime contre 17 % dans l'Orne). **Les difficultés d'accès au foncier en Seine-Maritime et la présence de bassins de consommation importants (Le Havre, Rouen) incitent les porteurs de projets à rechercher la valeur ajoutée en circuits courts.**

Ce sont les projets en maraîchage, arboriculture, horticulture qui sont principalement en circuits courts avec 40 %, suivi par les élevages laitiers.

De plus, 73 % des installations en agriculture biologique commercialisent en circuits courts.

CAP SUR LA Transmission & l'installation !



EN 2024

171

ATTRIBUTIONS
CONCOURANT A
L'INSTALLATION

La Safer contribue au
renouvellement des
générations agricoles en
facilitant l'installation de
nouveaux agriculteurs.



**POUR UNE SURFACE TOTALE DE 2063
HECTARES SOIT 32 % DES SURFACES
RETROCEDEES PAR LA SAFER**

**www.saferdenormandie.fr
transmission.installation@saferdenormandie.fr**

Le coût de l'installation individuelle

Coût moyen d'une installation individuelle						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Foncier et Aménagements fonciers + améliorations foncières + plantations	34 390 €	67 950 €	32 146 €	31 146 €	4 211 €	30 112 €
Matériel + parts sociales CUMA	137 462 €	148 956 €	147 945 €	176 966 €	192 589 €	161 646 €
Bâtiments	197 818 €	26 573 €	97 863 €	70 442 €	56 058 €	91 160 €
Cheptel immobilisé + en stock	63 908 €	20 500 €	87 023 €	48 362 €	27 654 €	53 878 €
Stocks + amélioration fd et arrière fumure avances culture + créances + parts sociales hs CUMA	5 808 €	6 450 €	19 334 €	14 305 €	8 125 €	11 795 €
Autres (y compris plantations)	29 452 €	7 852 €	22 594 €	22 473 €	71 897 €	34 136 €
TOTAL (total actif)	468 838 €	278 281 €	406 905 €	363 694 €	360 534 €	382 728 €
Autofinancement	38 070 €	40 505 €	89 501 €	16 808 €	30 074 €	48 879 €
Subventions	0 €	400 €	2 €	546 €	19 206 €	4 934 €
TOTAL prêts	430 768 €	237 376 €	317 402 €	346 340 €	311 254 €	0 €
TOTAL (passif)	468 838 €	278 281 €	406 905 €	363 694 €	360 534 €	382 728 €

En 2024, en Normandie, le coût moyen d'une installation individuelle est d'environ 383 000 €, soit une augmentation de 26 000 € par rapport à l'an dernier. Il a progressé de 10 % sur les deux dernières années. On note une différence importante au sein de la région, puisque ce coût est inférieur à 280 000 € dans l'Eure (installations individuelles sur des structures plus modestes), et supérieur à 360 000 € dans les quatre autres départements.

Le poste foncier reste relativement faible dans chaque département. Cela résulte, entre autres, de la mise en œuvre d'outils permettant de limiter l'achat de foncier (fermage, portage, apporteurs de capitaux), ainsi que l'externalisation de l'acquisition foncière vers des sociétés dédiées.

Les postes «matériel» et «bâtiment» sont les plus importants et représentent environ 65 % du coût de l'installation – une tendance stable ces dernières années. À noter la particularité de la Seine-Maritime, avec 72 000 € d'autres investissements : on y retrouve notamment les indemnités versées aux bailleurs lors de la réalisation de baux cessibles.

Le financement des installations repose majoritairement sur le recours à l'emprunt, qui représente 86 % du coût total. La part d'autofinancement dépasse pour la première fois les 10 %, ce qui peut traduire une évolution de la stratégie des établissements bancaires dans un contexte changeant.

Le financement des investissements par des subventions apparaît peu. Toutefois, en Normandie, de nombreux projets de modernisation restent éligibles à une subvention pouvant atteindre (en 2024), 40 %, dans la limite de 400 000 €, via le dispositif Normandie Agriculture Investissement. Cette aide, bien que non négligeable, ne peut pas être prise en compte dans le dossier de financement des installations.



Le coût d’une installation sociétaire

Installations en société (part du jeune)						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Parts sociales	119 090 €	175 657 €	67 928 €	99 360 €	178 350 €	129 686 €
Foncier (mis à disposition)	33 545 €	15 600 €	0 €	4 382 €	7 147 €	8 776 €
Bâtiments ou autre (mis à disposition)	0 €	5 000 €	0 €	0 €	2 044 €	1 245 €
TOTAL	152 635 €	196 257 €	67 928 €	103 742 €	187 541 €	139 707 €
Prêts	115 716 €	145 905 €	56 495 €	92 645 €	129 067 €	104 698 €
Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autofinancement	24 501 €	39 757 €	11 433 €	9 480 €	22 803 €	19 562 €
TOTAL	152 635 €	196 257 €	67 928 €	103 742 €	187 541 €	139 707 €

Investissements supportés par la société						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Foncier et aménagements fonciers	16 323 €	1 400 €	13 125 €	24 515 €	0 €	9 639 €
Bâtiments	154 936 €	153 266 €	266 056 €	161 838 €	196 716 €	198 561 €
Matériel	356 479 €	159 688 €	253 873 €	195 503 €	204 977 €	228 165 €
Cheptel	14 200 €	9 680 €	33 590 €	22 127 €	11 697 €	19 094 €
Stocks et autres	69 639 €	55 312 €	43 824 €	113 070 €	171 479 €	105 452 €
TOTAL (total actif)	611 577 €	379 346 €	610 468 €	517 053 €	584 869 €	560 911 €
Autofinancement	83 237 €	39 438 €	0 €	0 €	126 819 €	58 561 €
Subventions	1 €	6 000 €	324 €	3 425 €	30 849 €	12 238 €
Prêts	528 339 €	333 908 €	610 144 €	513 628 €	427 201 €	490 112 €
TOTAL (total passif)	611 577 €	379 346 €	610 468 €	517 053 €	584 869 €	560 911 €

En moyenne, en tenant compte de la part du jeune et des investissements supportés par la société, s’installer en société coûte un peu moins cher qu’en individuel : 700 000 € pour 2,02 UTH associé, soit 350 000 €/UTH, contre 383 000 €/UTH en individuel.

Un jeune agriculteur en Normandie doit financer environ 140 000 € pour devenir associé exploitant dans une société, en rachetant ou en créant des parts sociales.

En 2018, le coût d’une installation individuelle était de 308 723 €. En six ans, ce coût a donc progressé de 24 %.

En 2018, le coût d’une installation en société était de 608 818 € ; il a augmenté de 15 % en six ans.

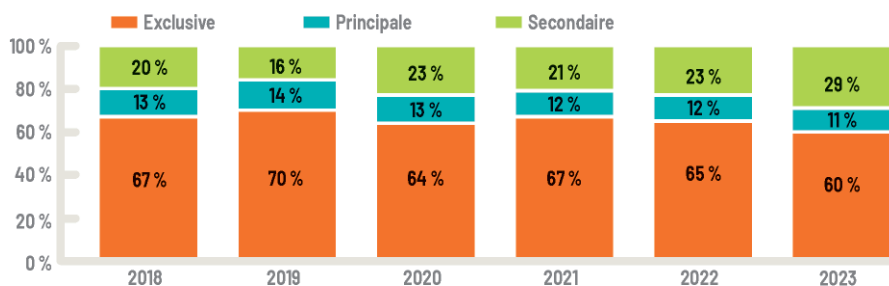


FOCUS SUR LES INSTALLATIONS AIDÉES ET NON AIDÉES en Normandie



Cette année nous mettons en lumière la typologie des installation en Normandie grâce à un partenariat entre la MSA et les Chambres d'agriculture de Normandie. Nous allons analyser les profils des installations aidées et non aidées entre 2018 et 2023. Cette analyse portera sur l'ensemble des installations.

Nombre d'installés selon la répartition par statut social (exclusif/ATP/ATS)



La MSA classe les installations des chefs d'exploitations en trois statuts sociaux :

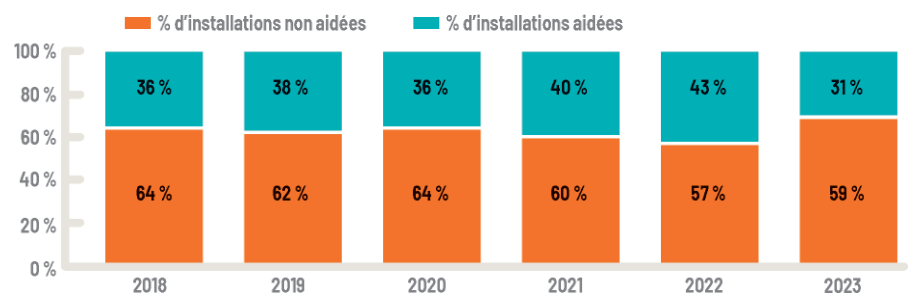
- Exclusif : Cela signifie que l'activité agricole est l'unique activité de la personne.
- Principal : Cela signifie que la personne peut avoir deux activités, mais que le revenu agricole est majoritaire dans le revenu global de la personne.
- Secondaire : Cela signifie que le revenu agricole n'est pas majoritaire dans le revenu global de la personne.

En Normandie, en moyenne sur les 6 dernières années, 70 % des chefs d'exploitations MSA ont une activité exclusive ou principale.

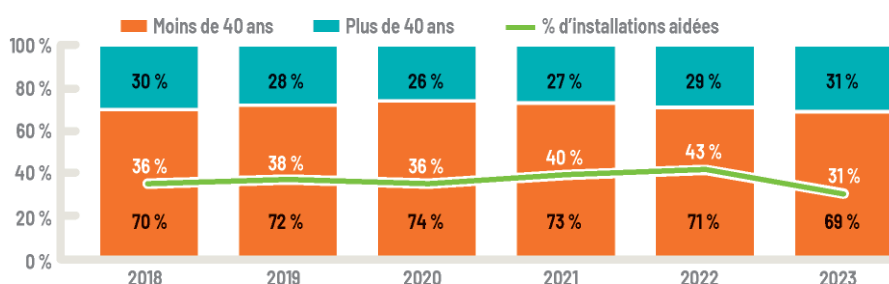
Pourcentage d'installations aidées par rapport au installation non aidées en Normandie

Chaque année, **environ 63 % des installations se font sans aides.**

En analysant les données par département, nous observons une forte disparité : en moyenne sur les cinq dernières années, 48 % des installations se font avec des aides en Seine-Maritime, contre seulement 27 % dans le Calvados.



Proportion des installations aidées selon l'âge en Normandie



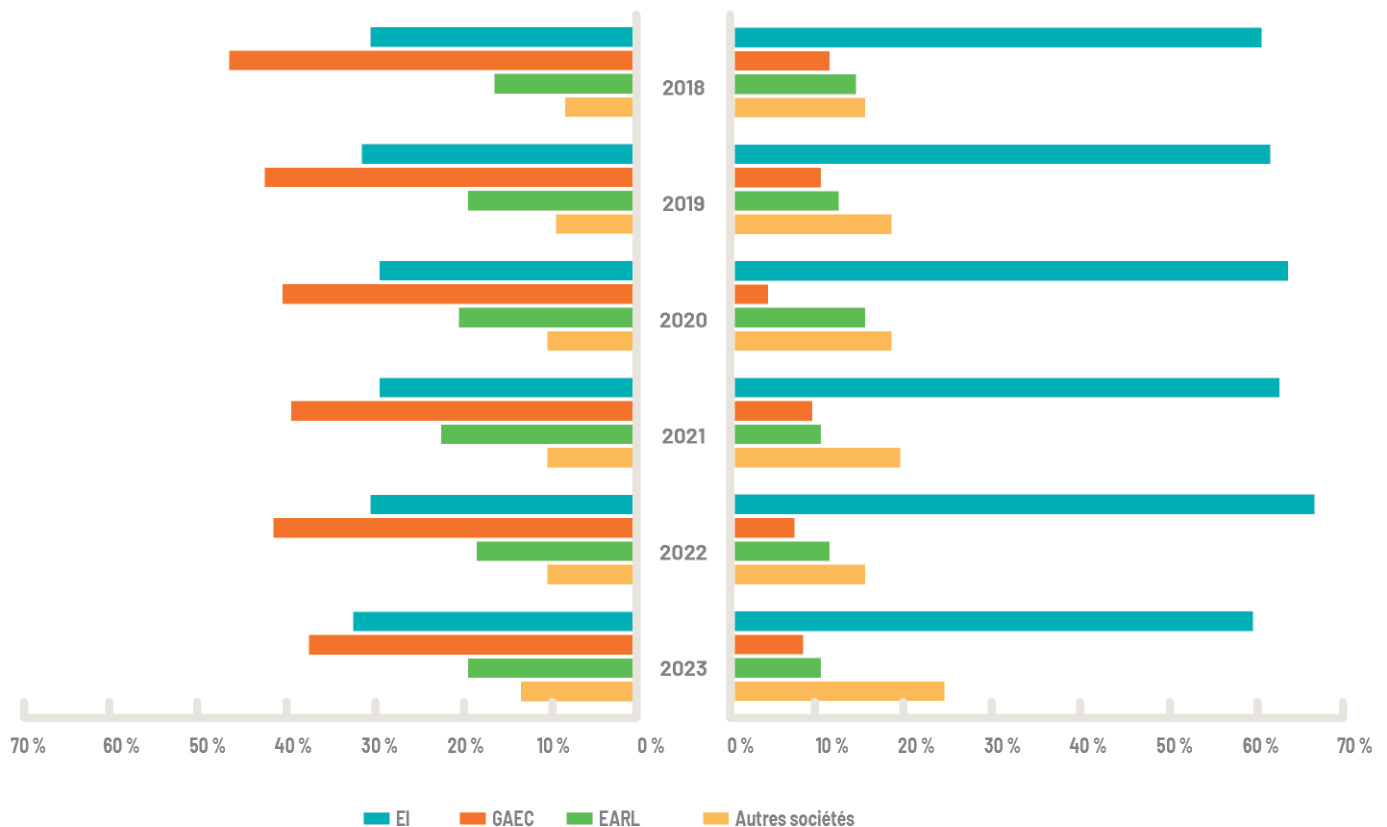
Jusqu'en 2023, pour bénéficier des aides à l'installation, les candidats devaient respecter un critère d'âge : avoir moins de 40 ans au moment du dépôt de la demande d'aide. **On constate qu'en moyenne, 71 % des installations en Normandie sont réalisées par des personnes de moins de 40 ans. Parmi ces 71 %, seulement la moitié a bénéficié des aides à l'installation.**

On peut facilement déduire qu'une partie des personnes qui n'ont pas demandé la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ne possédaient pas la capacité professionnelle agricole et n'ont pas souhaité l'acquies. Dans les autres cas, une partie s'est installée en activité « commerciale », par exemple en équin, ou sur des surfaces ne permettant pas de dégager un revenu suffisant pour répondre aux exigences de la DJA.

LA FORME SOCIÉTAIRE RESTE PLÉBISCITÉE PAR LES DEMANDEURS D'AIDES À L'INSTALLATION

Répartition des installation aidées par statut juridique

Répartition des installations non aidées par statut juridique



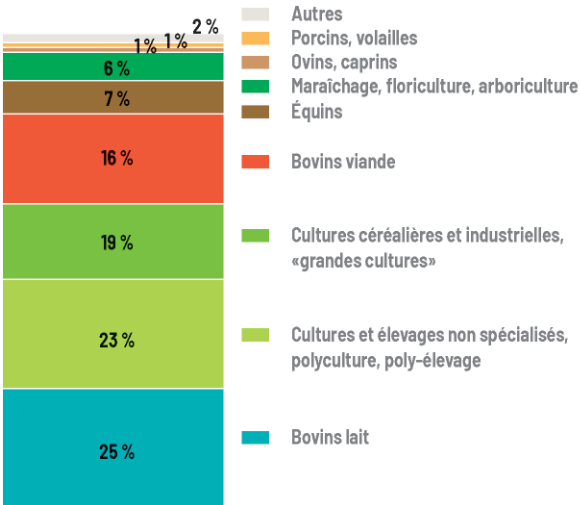
Les installations en individuel sont très majoritaires dans les installation non aidées. Cette différence peut-être mise en corrélation avec le nombre d'installations sur des petites surfaces (moins de 10 ha). En effet, 36 % des installations en Normandie se font sur des exploitations de moins de 10ha.

Ce sont donc souvent des installations qui ne permettent pas de dégager un revenu suffisant pour être affilié à titre principal ou pour dégager un revenu convenable, ce critère de revenu étant indispensable pour demander les aides à l'installation. Ou nous pouvons l'expliquer par le nombre de personnes qui s'installent sur des activités équine commerciales (13 %) qui n'étaient pas éligibles aux aides à l'installation.

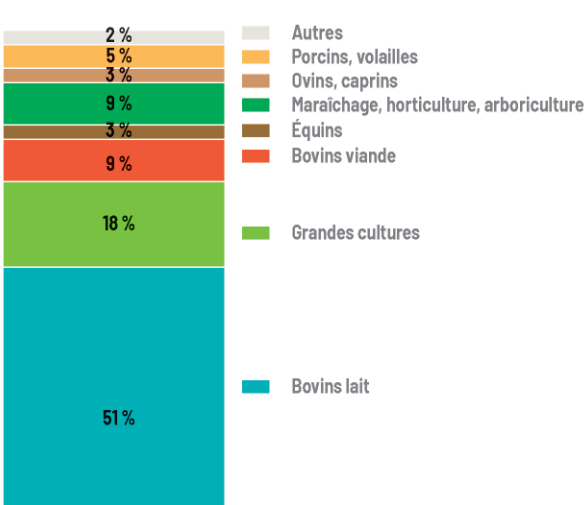
- 77 % des installations en GAEC se font avec des aides à l'installation ;
- 52 % des installations en EARL se font avec des aides à l'installation ;
- 25 % installations en individuel se font avec des aides à l'installation ;
- 28 % installations en autres sociétés se font avec des aides à l'installation.

LA PRODUCTION LAITIÈRE, CÉRÉALIÈRE ET ÉQUINE, DES OPPORTUNITÉS POUR S'INSTALLER EN NORMANDIE.

Typologie des productions de toutes les installations (aidées et non aidées) en moyenne entre 2018 et 2023



Typologie des productions des installations aidées en moyenne entre 2018 et 2023



La typologie des productions des installations, issue des données de la MSA, montre certaines tendances. Toutes les activités liées aux productions de petits ruminants, au maraîchage, aux volailles et autres, qui concernent peu de personnes sur le territoire, n'ont pas été accessibles pour des raisons d'anonymisation. Par conséquent, les chiffres relatifs à ces productions sont biaisés et non représentatifs. **C'est pourquoi on observe une proportion plus importante de ces productions dans les installations aidées.**

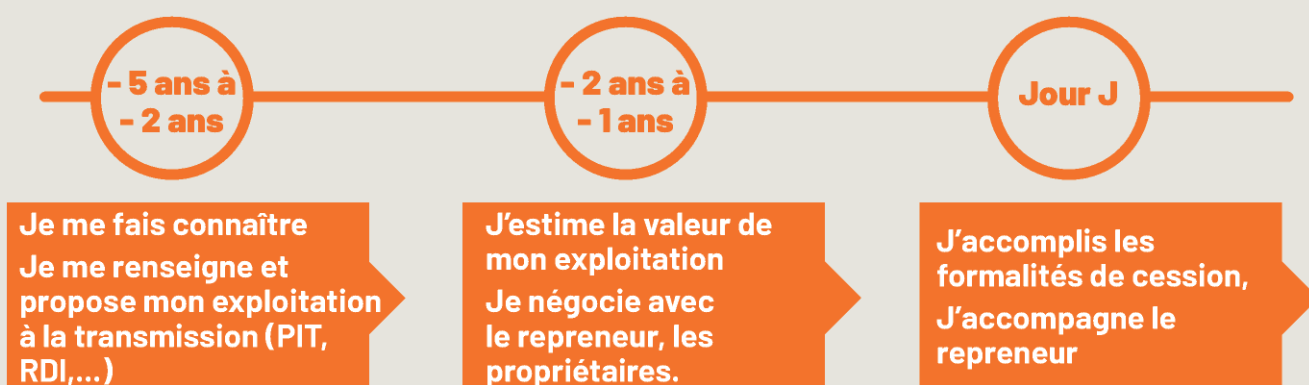
Globalement, pour **les filières bovines et céréalières, les demandeurs d'aides à l'installation sont représentatifs des personnes qui s'installent en Normandie.** En revanche, le nombre de personnes s'installant dans le secteur équin est sous-représenté dans le dispositif d'aide à l'installation, car **70 % des installations sont réalisées dans la filière équine commerciale, laquelle n'était pas éligible à ces aides.**



LA TRANSMISSION

VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE VOTRE EXPLOITATION ?

LAISSEZ-NOUS VOUS GUIDER À TRAVERS CE PROCESSUS CAPITAL.



LES FAITS MARQUANTS 2024 en Normandie



CALVADOS : UN FORUM DANS LE PAYS D'AUGE POUR PARLER TRANSMISSION

Le renouvellement des générations : un enjeu pour le Pays d'Auge

Départs en retraite, reconversions professionnelles... Quelles que soient les raisons de la cessation d'activité, la transmission d'exploitation à un nouvel installé est un enjeu majeur pour :

- Répondre aux attentes sociétales pour une alimentation de qualité et de proximité ;
- Maintenir des emplois directs et induits ;
- Garantir l'entretien des paysages ;
- Maintenir le dynamisme des territoires.

Le recensement agricole de 2020 a révélé que 38 % des chefs d'exploitation des cinq communautés de communes du Pays d'Auge avaient plus de 60 ans :

- 40 % envisageaient de poursuivre leur activité ;
- 18 % avaient identifié un repreneur ;
- 5 % prévoyaient d'agrandir une exploitation voisine.

Près de 35 % restaient incertains quant à l'avenir de leur ferme.

Un temps d'information dédié aux cédants

Face à ces enjeux, les Chambres d'agriculture de Normandie se sont mobilisées lors de la 9^e édition de la Quinzaine de la Transmission-Reprise, en organisant un forum d'information collective à Dozulé, le 28 novembre 2024.

Lors de cet événement, 25 exploitants en réflexion sur la transmission ont pu échanger avec les conseillers de la Chambre d'agriculture du Calvados, de

la MSA et un notaire autour des thématiques clés :

- Les démarches et outils d'accompagnement à la transmission (Répertoire Départ Installation...);
- L'évaluation de l'entreprise et les aspects fiscaux ;
- La retraite ;
- Les aspects juridiques.

Un accompagnement essentiel pour une transmission réussie

Parce que chaque projet de transmission est unique, il est essentiel de prendre le temps de la réflexion pour clarifier ses objectifs et préparer sereinement l'avenir. Ce forum apprécié des participants, a permis d'instaurer des échanges enrichissants, rappelant que la transmission d'une exploitation est un processus long et complexe, nécessitant anticipation et accompagnement.



9^e édition de la Quinzaine de la Transmission-Reprise

Cette quinzaine de la transmission, visant à sensibiliser aux enjeux du renouvellement des générations, s'est déroulée du 18 au 29 novembre 2024. Voici les actions déployées en Normandie dans le cadre de cette quinzaine de la transmission-reprise

ÉVÉNEMENTS

PORTE OUVERTE DANS L'EURE

S'installer, transmettre en société / se diversifier avec des projets énergie

Mardi 12 novembre - Le Mesnil en Ouche (27) - Visite d'une exploitation et témoignage d'un exploitant qui envisage la transmission progressive de l'exploitation familiale à son fils.

FORMATION TRANSMISSION

3 jours de formation les 20/11, 02/12 et 10/12 dans la Manche à destination des cédants.

Toutes les thématiques importantes à prendre en compte pour son projet de transmission y sont abordées : retraite, aspects juridiques et patrimoniaux, valeur d'entreprise, projet de vie après la cessation d'activité. Cette formation, plébiscitée par les stagiaires, a lieu également dans les autres départements normands tout au long de l'année.

ANTENNES OUVERTES

Rencontres avec les conseillers des Chambres d'agriculture de Normandie, avec la présence des conseillers spécialisés sur la transmission

Vendredi 15 novembre - Avranches (50)

Vendredi 29 novembre - Vire (14)

Jeudi 5 décembre - Lisieux (14)

ACTION PHONING

L'objectif de cette action est de contacter les agriculteurs de 57 ans et plus pour échanger sur leur projet de transmission. Pour ceux ayant des besoins d'informations et de conseils, un rendez-vous individuel leur a été proposé pour répondre à leurs questionnements sur la transmission de leur exploitation. Cette opération a ainsi donné lieu à :

- 350 appels téléphoniques avec des cédants sur le thème de la cessation d'activité.
- 111 rendez-vous en face à face entre les conseillers transmission et de futurs cédants ont eu lieu sur les mois de décembre 2024 et janvier 2025 dans l'ensemble des antennes des Chambres d'agriculture de Normandie. Pour les départements de la Manche et du Calvados, certains agriculteurs ont pu également bénéficier de la présence de la MSA : 20 rendez-vous entre conseillers MSA et futurs cédants ont pu être organisés (point sur leur relevé de carrière et droits retraite).

CLIP VIDÉOS

Des vidéos sur des sujets importants à traiter lors de la transmission d'exploitations agricoles



Je vais céder mon exploitation et je suis propriétaire de terres et de bâtiments agricoles :

Comment s'y retrouver dans les différents types de baux en fonction des objectifs du propriétaire et du bailleur, et lequel choisir ? Les tarifs de location sont-ils libres ? et Comment formaliser le contrat de bail ?



Je vais céder mon exploitation et je suis locataire de terres et de bâtiments agricoles :

Comment choisir entre cession de bail, résiliation ou création d'un nouveau ? Quels sont les prérequis avant toute démarche liée aux baux ? Quelles sont les démarches et les étapes pour céder mon bail ? Résilier mon bail, comment procéder ?



Préparer la transmission de mon exploitation : Comment gérer le changement ?

Le changement lié à la transmission : de quoi parle-t-on ? Les points de vigilance ? Comment assurer une bonne transition entre sa vie d'agriculteur et sa vie de retraité ?



Mon associé quitte l'entreprise, comment envisager une continuité sur l'exploitation ?

Pourquoi faire le choix d'un associé ? A quoi penser pour préparer sa nouvelle organisation ? A quoi sert la période de tuilage, comment la construire ?



Je transmets mon exploitation, que deviennent mes bâtiments ?

Quels sont les points de vigilance sur les réglementations en vigueur ? Quels points d'attention vis-à-vis d'une évolution potentielle du site ? Comment est considérée l'adaptabilité du bâtiment existant ? Quelle importance à la maîtrise foncière du sol portant le bâtiment ?



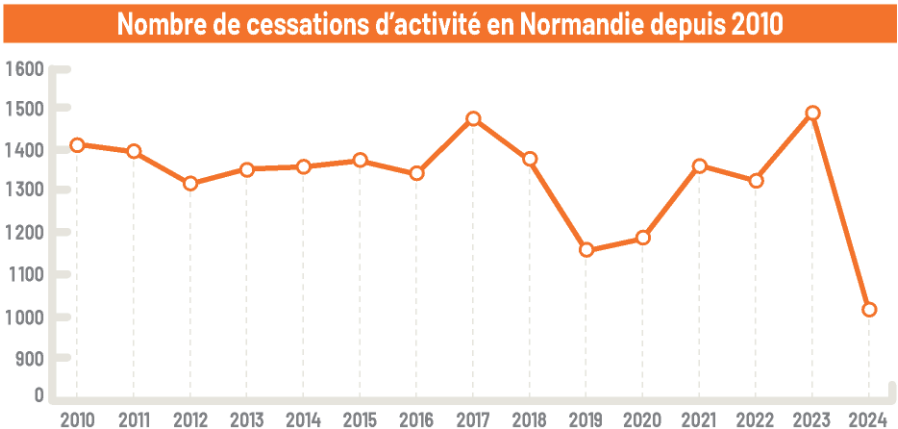
L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES CHEFS EXPLOITANTS en Normandie



En 2024, 1 017 chefs d'exploitation ont cessé leur activité. Ce chiffre est en forte baisse par rapport à 2023 (1 488 arrêts d'activité).
Ci-dessous, le détail des cessations par département :

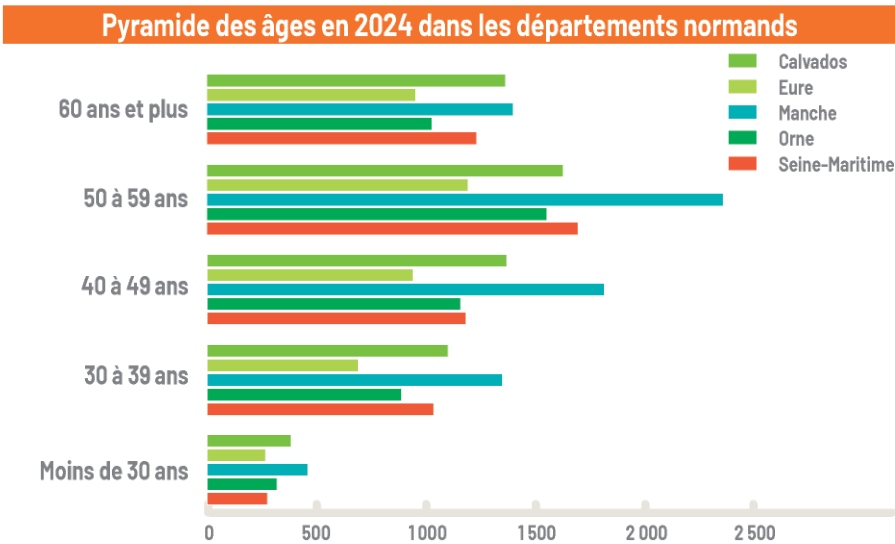
Nombre de cessation d'activité		
	En 2023	En 2024
Calvados	312	207
Eure	204	138
Manche	423	275
Orne	302	211
Seine Maritime	247	186
TOTAL	1 488	1 017

Source MSA



A l'échelle de la Normandie, en 2024, 14 928 chefs d'exploitation étaient âgés de plus de 50 ans, ce qui représente 52,1 % de la population de chefs d'exploitation. Il y a des différences entre départements sur ce point : dans la Manche, les plus de 50 ans représentent 50,9 % tandis qu'en Seine Maritime, ils représentent 54,01 %.

La population des chefs d'exploitation a baissé d'environ 2 % en Normandie entre 2022 et 2024 avec des disparités entre les départements. Par exemple, il y a une baisse de presque 4 % dans la Manche alors qu'il y a une stabilité dans le Calvados et l'Eure.



Ce que dit la MSA

«La forte baisse est due à la mise en place de la réforme retraite au 01/09/2023 (loi 2023-270 du 14 avril 2023). En effet, l'âge de départ à la retraite augmente progressivement et le nombre de trimestres demandé aux bénéficiaires pour obtenir une retraite à taux plein est de plus en plus important».



Point
info
Transmission

LE POINT INFO
TRANSMISSION : S'INFORMER
en Normandie

371 EXPLOITANTS ONT CONTACTÉ LE POINT
INFORMATION TRANSMISSION (PIT) EN 2024.

Ce chiffre met en avant un léger ralentissement des
sollicitations en comparaison à l'année passée mais reste une
valeur haute des cinq dernières années.

Nombre de personnes accueillies au Point information Transmission						
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
2024	52	38	122	111	48	371
2023	72	39	115	119	58	403
2022	69	25	106	105	28	333
2021	44	10	110	101	10	275
2020	29	10	87	62	11	199



QU'EST-CE QUE LE PIT ?

Le Point Info Transmission des Chambres d'agriculture de Normandie est un service dédié à tous les agriculteurs souhaitant transmettre leur exploitation. Un **rendez-vous gratuit pour tous**, que vous ayez ou non identifié un repreneur. Ces **entretiens individuels et personnalisés** permettent d'aborder chaque situation en fonction des besoins du cédant. Quelle que soit la raison de la transmission – départ à la retraite, reconversion, réinstallation – des experts vous accompagnent dans vos démarches.

Lors d'un rendez-vous au Point Info Transmission, de nombreux sujets peuvent être abordés en fonction de votre situation et de vos besoins (Foncier, retraite, juridique...). Que vous soyez en réflexion, en recherche d'un repreneur ou d'un associé, ces échanges vous permettent d'explorer les possibilités et la temporalité d'une transmission.

Le Point Info Transmission vous oriente vers des solutions adaptées pour assurer la pérennité de votre exploitation. Prenez rendez-vous dès maintenant !

Le Point Info Transmission est sollicité, dans la majorité des cas, pour faire un point de situation sur son projet de transmission (pour confirmer un projet ou pour aborder différents questionnements liés à la cession de son exploitation). La deuxième raison pour laquelle les agriculteurs contactent le Point Info Transmission est pour rechercher un repreneur.

Le Point Info Transmission est la **porte d'entrée pour les agriculteurs** souhaitant céder leur exploitation. Il est important de prendre contact bien en amont de la transmission car ANTICIPER est essentiel pour bien mûrir son projet et prendre les bonnes décisions à chaque étape.

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

04

LE RDI, LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

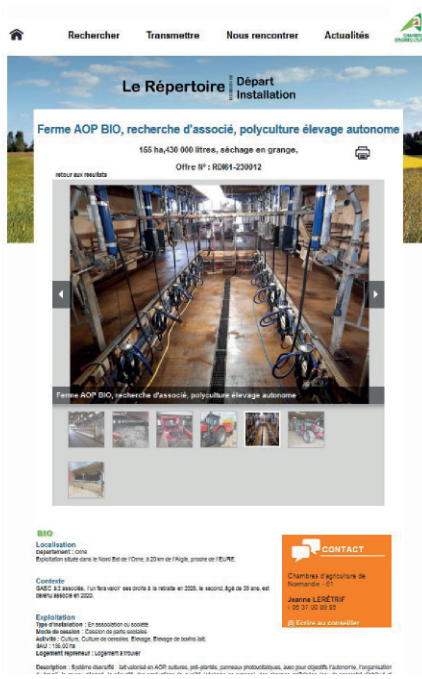
- Un outil au service du renouvellement des générations en agriculture ;
- Les liens internet largement partagés sur les sites professionnels, pour la promotion du site.

Le conseiller met en relation cédants ou exploitants à la recherche d'un associé, avec des porteurs de projet à la recherche d'un site pour s'installer.



WWW.REPERTOIREINSTALLATION.COM

Le premier site d'annonces d'offres d'exploitation en ligne. Ce site permet la publication d'offres de transmission et de recherche d'associé en entreprise agricole. Chaque conseiller transmission gère les offres de son département sur le site. Ce site est reconnu et dispose toujours d'une bonne notoriété.



UN SITE ATTRACTIF !

Proximité et visibilité.

3,2 millions de consultations pour le site au niveau national

2 300 consultations en moyenne par offre.

Près de **170 000** consultations pour toutes les offres normandes

POUR ALLER PLUS LOIN :

Des outils pour vous accompagner dans votre projet agricole en Normandie :

Page Facebook «S'installer en agriculture en Normandie»

Suivez toute l'actualité liée à l'installation et à la transmission en agriculture : évolutions réglementaires, offres RDI, formations, événements, portes ouvertes...

900 abonnés au 31 décembre 2024

Site internet : installer-transmettre-normandie.fr

En février 2024 un portail complet, coconstruit avec six partenaires et financé par la Région Normandie, a été mis en place pour retrouver en un seul lieu toutes les informations utiles à la construction de votre projet d'installation ou de transmission en agriculture.

12 913 visiteurs au 31 décembre 2024

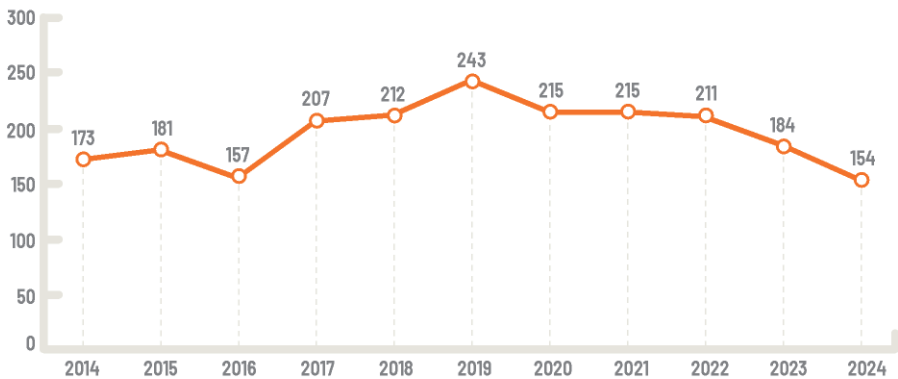


Les exploitations proposées au RDI

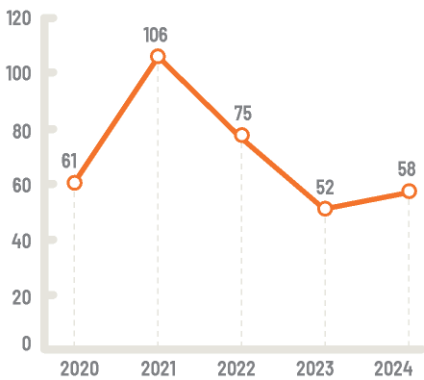
58 nouvelles offres (cession directe ou recherche d'associé) inscrites en 2024 sur **154** exploitations disponibles au RDI.

Le nombre d'offres affichées sur le site en Normandie diminue du fait que les cédants trouvent un acquéreur plus rapidement

Évolution du nombre d'exploitations au RDI en Normandie



Évolution du nombre de nouvelles offres en Normandie



Sur les 58 exploitations nouvellement inscrites au RDI en 2024, on dénombre 81 ateliers de production présents sur ces structures, une exploitation pouvant proposer plusieurs ateliers (ateliers répertoriés lorsqu'ils sont significatifs sur l'exploitation).

Ateliers de production présents sur les 58 exploitations inscrites au RDI en 2024

Productions principales	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
Lait	2	20 %	0	0 %	15	46 %	8	35 %	1	35 %	26	32 %
Grandes cultures	2	20 %	0	0 %	1	3 %	5	22 %	1	22 %	9	11 %
Viande bovine	1	10 %	0	0 %	5	15 %	4	17 %	1	17 %	11	14 %
Autres productions animales (porcs, volailles, équins...)	2	20 %	2	29 %	7	21 %	3	13 %	1	13 %	15	19 %
Autres productions végétales	2	20 %	5	71 %	5	15 %	3	13 %	4	13 %	19	23 %
Hebergement à la ferme	1	10 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	1 %
TOTAL des cessations	10	100 %	7	100 %	33	100 %	23	100 %	8	100 %	81	100 %

Les exploitations inscrites au RDI sont le reflet des exploitations normandes en termes de systèmes de production en place. Certes le secteur laitier reste majoritaire (32 % des exploitations inscrites en 2024 disposent d'un atelier laitier), mais on retrouve une grande diversité de productions présentes sur les fermes à céder : 19 % en productions animales diverses (porcs, volailles, équins...) et 23 % en productions végétales hors grandes cultures (horticulture, maraîchage, vergers, plantes à parfum et médicinales).

Le départ à la retraite est le principal motif d'inscription au RDI

Les cédants inscrits au RDI en 2024 cherchent un repreneur, car :

- 52 % d'entre eux partent à la retraite ;
- 29 % d'entre eux arrêtent leur activité agricole en cours de carrière : soit un arrêt total et une reconversion professionnelle, soit un arrêt partiel avec cessation d'une partie de leur exploitation (arrêt d'un atelier, réduction d'activité) ;
- 12 % cherchent un associé ;
- 7 % sont contraints de céder leur exploitation suite à des problèmes de santé ou décès, avec dans ce cas une urgence à trouver un repreneur pour maintenir leur outil en état.

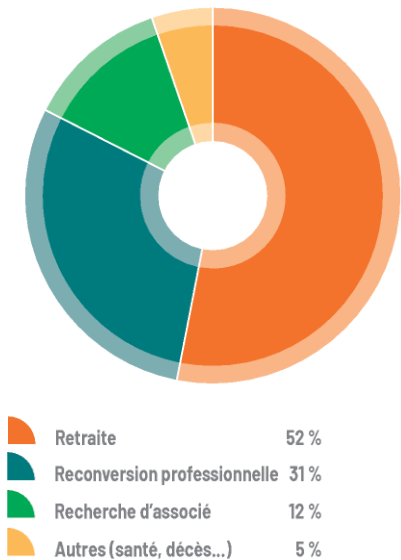
Les motifs d'inscription au RDI par département

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Retraite	43 %	0 %	68 %	74 %	75 %
Reconversion professionnelle	14 %	100 %	16 %	13 %	12 %
Recherche d'associé	29 %	0 %	7 %	13 %	13 %
Autres (santé, décès...)	14 %	0 %	9 %	0 %	0 %

Remarques par rapport aux chiffres de l'Eure :

En fait, seules 4 fermes se sont inscrites au RDI en 2024 dans l'Eure (département où les exploitations se transmettent facilement et où le RDI a par conséquent moins d'intérêt). Pour l'une il s'agit d'un arrêt précoce d'activité et pour les 3 autres d'une cessation d'atelier.

Les motifs d'inscription au RDI en Normandie

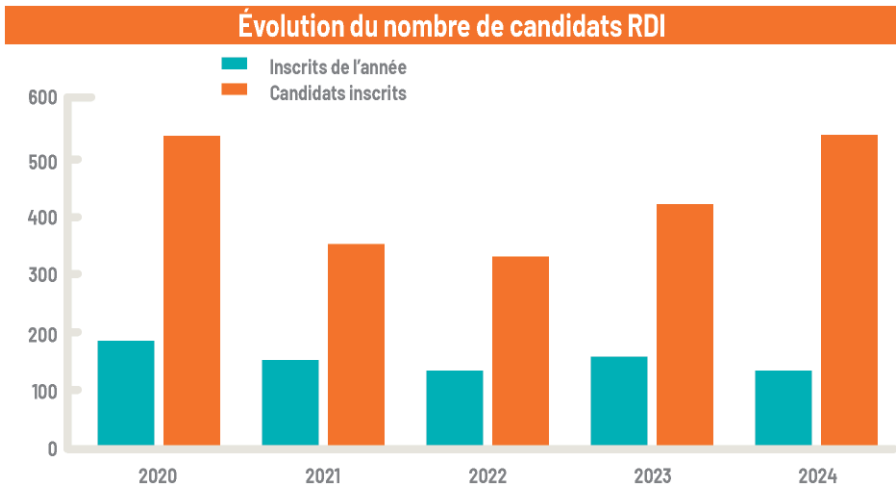


Dans le but de mieux appréhender le profil des futurs cédants, les MSA et les Chambres d'agriculture de Normandie organiseront en 2025 une enquête conjointe auprès des exploitants agricoles âgés de plus de 58 ans. Cette initiative vient remplacer le dispositif DICA. L'objectif est de dresser un portrait des futurs cédants, en s'appuyant notamment sur des critères tels que la surface exploitée, la typologie des productions, la forme juridique de l'exploitation, ainsi que sa répartition géographique.



Trouver sa future exploitation grâce au RDI

Évolution du profil des candidats				
	2021	2022	2023	2024
Age moyen	33	34,5	35,5	33
Homme	75 %	78 %	76 %	77 %
Diplôme Bac et +	73 %	76 %	81 %	67 %
1 ^{re} installation	85 %	82 %	81 %	81 %

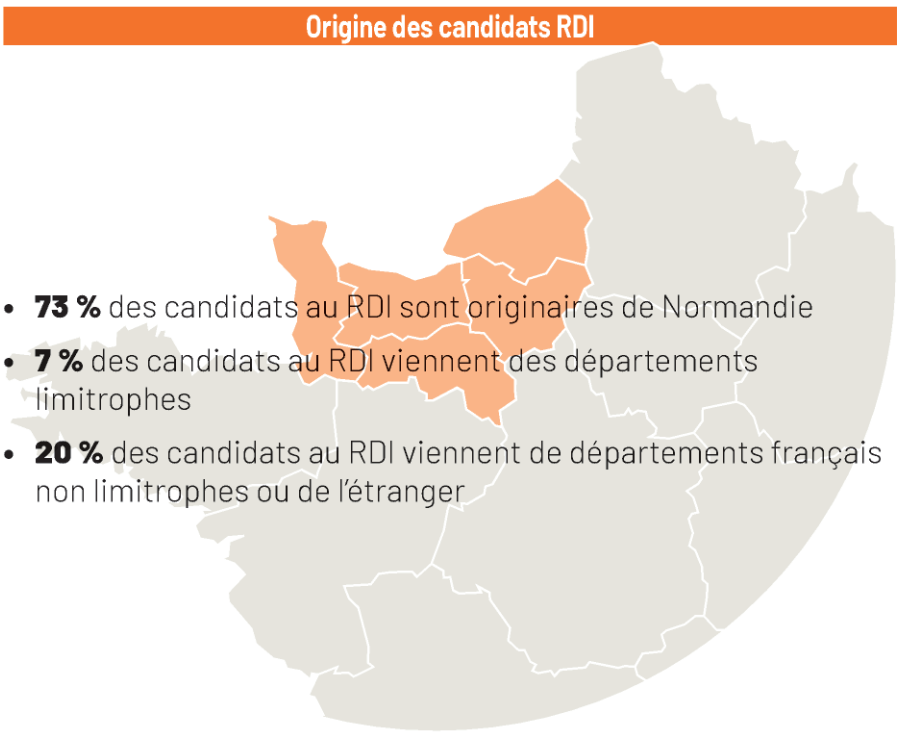


545 candidats au total répertoriés au RDI, dont 137 inscrits au cours de l'année 2024. Lors des rendez-vous d'inscription au RDI, les motivations énoncées par le candidat sont :

- Par rapport au métier d'agriculteur :
 - Indépendance ;
 - Esprit d'entreprendre.
- Par rapport à leur volonté de s'installer en Normandie :
 - Région attrayante avec une image positive par rapport au réchauffement climatique ;
 - Bassin agricole dynamique ;
 - Valeur ajoutée des AOP normandes (lait, cidre...).
- Par rapport à leur recherche d'exploitation via le RDI :
 - Fiabilité du dispositif ;
 - Notoriété du site internet hébergeant les offres d'exploitations.

Les projets des candidats inscrits au RDI	
Reprise d'exploitation	54,9 %
Association	17,5 %
sans préférences	9,9 %
Agrandissement	2,2 %
Reinstallation	15,5 %

Les candidats à l'installation sociétaire sont principalement en recherche de foncier pour consolider des sociétés préexistantes. Les réinstallations concernent des agriculteurs expropriés de leur site, des associés sortants de GAEC et d'exploitations limitées dans leur développement.



Les projets de reprise

46 % DES CANDIDATS INSCRITS AU RDI EN 2024 RECHERCHENT UNE EXPLOITATION EN PRODUCTION LAITIÈRE.

A l'échelle de la Normandie, les projets d'installation des candidats au RDI restent en majorité en production laitière, même si on constate une diminution depuis 2020 (56% en 2020, 46% en 2024) au profit de projets sur des productions animales plus diversifiées (ovins, caprins, porcins, volailles, apiculture).

Productions recherchées par les candidats depuis 2020					
	2020	2021	2022	2023	2024
Lait	56 %	59 %	54 %	47 %	46 %
Polyculture	7 %	10 %	11 %	9 %	13 %
Maraîchage, horti, arbo.	8 %	11 %	9 %	6 %	8 %
Viande bovine	7 %	7 %	7 %	13 %	6 %
Autre production animale	14 %	10 %	13 %	18 %	17 %
Polyculture élevage	7 %	2 %	6 %	6 %	10 %

Mettre en relation et «ouvrir le champ des possibles»

Des offres d'exploitation à céder d'un côté, des candidats à la recherche d'exploitations de l'autre.

Notre rôle au niveau de RDI est alors de mettre en relation ces 2 publics et de proposer aux futurs cédants des candidats potentiels à la reprise de leur ferme. Cette mise en relation peut prendre différentes formes : du simple contact donné à un rendez-vous sur l'exploitation pour accompagner l'échange entre cédant et repreneur.

L'adéquation entre offre et demande ne correspond pas toujours, et notre accompagnement consiste aussi à projeter des évolutions dans la conduite de l'exploitation à céder lorsque celle-ci s'y prête, c'est-à-dire :

- Faire accepter au cédant que d'autres productions sont possibles
- Et montrer au repreneur les potentialités de l'exploitation pour qu'il envisage des modifications du système de production en place qui correspondent à son projet d'installation.

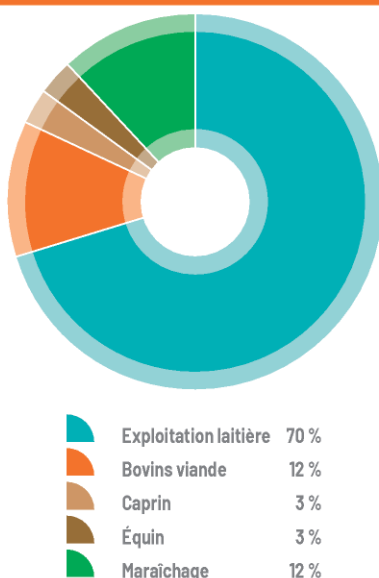
Les conseillers transmission des Chambres d'agriculture de Normandie sont à l'écoute des cédants et des repreneurs :



05

STAGE DE PRÉ-INSTALLATION

Systèmes de production des
exploitations ayant accueilli des
stages de pré-installation en 2024



Les exploitations sur lesquelles se sont déroulés les stages de pré installation ont des systèmes de production variés, avec une majorité de stage se faisant sur des structures laitières.

LES STAGES DE PRÉ-INSTALLATION, UNE PÉRIODE DE TRAVAIL EN COMMUN AVANT L'INSTALLATION

Ces stages «gagnant-gagnant» permettent :

- Aux futurs chefs d'exploitation, de partager la vie de l'exploitation au quotidien, de se l'approprier mais aussi, de commencer à s'intégrer dans le milieu socio-professionnel où ils s'installent ;
- Aux cédants, de transmettre leur savoir-faire tout en se détachant progressivement de leur exploitation.

Ils sont une réelle opportunité pour les deux parties. La période de stage permet également au cédant et au repreneur de réfléchir au projet de reprise en amont de l'installation sur les aspects à la fois techniques, financiers, humains...

2 dispositifs le permettent :

- Le stage créateur d'entreprise, accessible aux futurs installés bénéficiaires de l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi) ;
- Le contrat de parrainage, financé par la région Normandie. Il est réservé aux porteurs de projet non bénéficiaires d'allocations France Travail et ayant un projet d'installation hors cadre familial. La durée de ce contrat peut varier entre 3 mois minimum et 12 mois maximum.

34 conventions de stages signées en 2024 en Normandie

Le nombre de conventions signées en 2024 reste stable par rapport à 2023, par contre il est en baisse en comparaison à 2022 (69 stages mis en œuvre en 2022).

Quelques éléments statistiques (2 dispositifs confondus) :

- Les stages achevés en 2024 ont eu une durée moyenne de 15 mois ;
- **25 projets hors cadre familial**, 9 projets dans le cadre familial ;
- **16 contrats** de parrainage signés ;
- **18 stages** créateurs d'entreprise France Travail signés ;
- **30 projets envisageant une association**, 4 projets d'installation en individuel.

Dans certains cas, le porteur de projet ou le cédant met un terme à la convention avant la fin du stage. Ceci n'est pas pour autant un échec.

Au contraire cette phase de travail en commun peut permettre :

- Au stagiaire de se rendre compte que l'exploitation ne lui convient pas pour s'y installer
- Au cédant de décider que le projet de transmission au stagiaire ne lui convient pas

Cette période de test aura alors permis de stopper le processus de transmission et aura évité une installation problématique.

FOCUS : LE FONCIER EN QUELQUES CHIFFRES

06

la SAFER en quelques chiffres

2 899
candidatures en Normandie

912
candidatures ont abouti
à des attributions

taux de conversion
31,4 %

137
installations grâce à
des attributions foncières

60
attributions en faveur
des installations aidées

77
pour les installations non aidées

862
hectares pour
les installations aidées

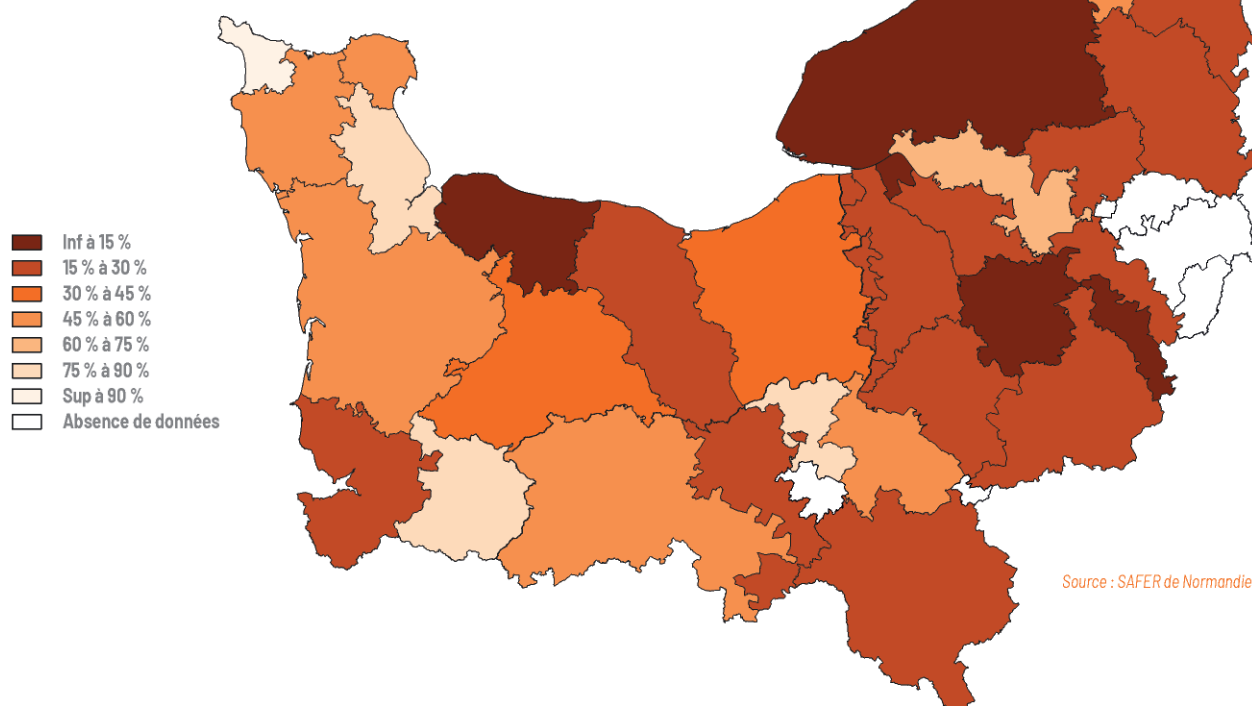
971
hectares pour
les installations non aidées

Conjointement avec la SAFER, nous proposons cette année une cartographie mettant en lumière le rapport entre le nombre de candidature et d'attributions par opération à l'issue des comités techniques, par petites régions.

Lors des rétrocessions de foncier, toute personne souhaitant se porter candidate à la reprise de terres dépose un dossier auprès de la SAFER. Ces candidatures sont ensuite examinées en comité technique, qui décide de l'attribution des terres. Tous les candidats ne voient pas leur demande satisfaite.

Cette carte met en évidence les zones où le nombre de candidatures est élevé par rapport au nombre d'attributions réalisées. On observe ainsi que certains territoires supportent une pression foncière plus forte, principalement dans les zones de grandes cultures, où l'attractivité est plus marquée.

Ratio candidatures / attributions (en %)



Source : SAFER de Normandie

LEXIQUE

ARE	Aide au Retour à l'Emploi
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAN	Chambres d'agriculture de Normandie
CEPPP	Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
CERTICREA	Certification Création ou Reprise d'Exploitation Agricole
CPA	Capacité Professionnelle Agricole
CPF	Compte Personnel de Formation
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DICAA	Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole
DJA	Dotation Jeunes agriculteurs
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Exploitant agricole à titre exclusif	Exploitant dont l'activité agricole constitue la totalité des revenus
Exploitant agricole à titre principal	Exploitant dont l'activité agricole représente plus de 50% des revenus
Exploitant à titre secondaire	Exploitant dont l'activité agricole représente moins de 50 % de ses revenus
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NDI	Normandie Démarrage Installation
PAI	Point Accueil Installation
PIT	Point Information Transmission
PP	Porteur de Projet
PPP	Plan de Professionnalisation Personnalisé
RCP	Reconnaissance dérogatoire de la Capacité Professionnelle agricole
RDI	Répertoire Départ Installation
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Transmission agricole

Bien transmettre son exploitation



Perpétuons ensemble votre exploitation agricole
& votre savoir-faire et protégeons votre nouvelle vie

COORDINATION

Chambres d'agriculture de Normandie - Angélie PIGNOT

Zone Artisanale Armanville - 71 route de la Ferme - 50700 VALOGNES

Tél. : 02 33 95 46 08

Action réalisée avec le soutien de

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBSERVATOIRES DONNÉES 2024
SEPTEMBRE 2025



normandie.chambres-agriculture.fr



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
NORMANDIE